

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2771

14 novembre 2008

### SOMMAIRE

<b>Alika Properties S.à r.l. ....</b>	<b>132979</b>	<b>Lone Star Capital Investments S.à r.l. ...</b>	<b>132962</b>
<b>Am Pesch S.à r.l. ....</b>	<b>132978</b>	<b>Macquarie Storage Luxco A S.à r.l. ....</b>	<b>132979</b>
<b>Askana S.à r.l. ....</b>	<b>132987</b>	<b>Merlyn Investments S. à r.l. ....</b>	<b>132986</b>
<b>Bausch &amp; Lomb Luxembourg S.à r.l. ....</b>	<b>132987</b>	<b>Regus Middle East ....</b>	<b>132999</b>
<b>Contaq Latvian Advisers S.à r.l. ....</b>	<b>133008</b>	<b>Regus No. 1 ....</b>	<b>132991</b>
<b>Danubian Properties Luxembourg S.à r.l. ....</b>	<b>132988</b>	<b>RivCore Amstel 2 Sàrl ....</b>	<b>133007</b>
<b>European Explorers Consolidated B.V. ...</b>	<b>133006</b>	<b>Roslyn Properties S.à r.l. ....</b>	<b>133008</b>
<b>Firwind Finance S.A. ....</b>	<b>132979</b>	<b>S.A.C. PEI Asia Investments Holdings II S.à r.l. ....</b>	<b>133007</b>
<b>Gefco Participations S.A. ....</b>	<b>132979</b>	<b>Senselia Financière SA ....</b>	<b>132988</b>
<b>Ines Properties S.à r.l. ....</b>	<b>133008</b>	<b>Shelles S.A. ....</b>	<b>132983</b>
<b>KIH Energy S.à r.l. ....</b>	<b>133007</b>	<b>TRUST PARTNERS (Luxembourg) SA .</b>	<b>132980</b>
<b>Le Spécialiste du Cuir S.à r.l. ....</b>	<b>132987</b>		

**Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 39.357.750,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on September 19th, 2008;

2. LSF Lux Holdings IV, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 37856 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on September 19th, 2008;

3. LSF Lux Holdings XII, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 39312 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on September 19th, 2008;

4. Lone Star Real Estate Holdings, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 41263 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on September 19th, 2008; and

5. Lone Star Investment Holdings, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 41262 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on September 19th, 2008,

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S. à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Schwachtgen, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of notary Maître Schaeffer, dated 1 August 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

*Agenda:*

1. Registration of the share capital increase of 4 August 2008 decided under the authorised share capital;
2. Registration of the share capital increases of 6 August 2008 decided under the authorised share capital;
3. Registration of the share capital increases of 8 August 2008 decided under the authorised share capital;
4. Registration of the share capital increase of 12 August 2008 decided under the authorised share capital;
5. Registration of the share capital increase of 25 August 2008 decided under the authorised share capital;
6. Registration of the share capital increase of 27 August 2008 decided under the authorised share capital;
7. Registration of the share capital increase of 29 August 2008 decided under the authorised share capital;
8. Registration of the share capital increase of 2 September 2008 decided under the authorised share capital;
9. Registration of the share capital increase of 8 September 2008 decided under the authorised share capital;
10. Registration of the share capital increase of 10 September 2008 decided under the authorised share capital;
11. Registration of the share capital increase of 12 September 2008 decided under the authorised share capital;
12. Registration of the share capital increase of 17 September 2008 decided under the authorised share capital;
13. Registration of the share capital increase of 18 September 2008 decided under the authorised share capital;

14. Reallocation of 24 class A-4 shares to class D-4;

15. Reduction of the share capital of the Company from its amount of EUR 43,957,375.- to an amount of EUR 39,357,750.- by way of cancellation of 36,797 class B-1 ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 125.- each; and

16. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

*First resolution*

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 4 August 2008, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,229,625.- (one million two hundred and twenty-nine thousand six hundred and twenty-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 38,775,125.- (thirty-eight million seven hundred and seventy-five thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 310,201 (three hundred ten thousand two hundred and one) ordinary shares divided into 79 (seventy-nine) classes, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to an amount of EUR 40,004,750.- (forty million four thousand seven hundred and fifty euro) represented by 320,038 (three hundred and twenty thousand thirty-eight) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes;

b. to create a new class of shares denominated class C-4 and to issue 9,837 (nine thousand eight hundred and thirty-seven) new class C-4 shares (the New C-4 Shares) with a par value of EUR 125.- each; and

c. to accept the payment of a share premium of EUR 43.17 (forty-three euro and seventeen cent) in relation to the "REF Hotels Investments I" investment.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings IV, LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Global Holdings, Ltd and Lone Star Investment Holdings Ltd. of their preferential subscription rights and (ii) the subscription and payment by Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. to all the New C-4 Shares and of the share premium.

The payment of the New C-4 Shares and of the share premium is made for value on 4 August 2008 by Lone Star Real Estate Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 40,004,750.- (forty million four thousand seven hundred and fifty euro) as of 4 August 2008.

*Second resolution*

In resolutions of 6 August 2008, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 29.250 (twenty-nine thousand two hundred and fifty euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 40,004,750.- (forty million four thousand seven hundred and fifty euro) represented by 320,038 (three hundred and twenty thousand thirty-eight) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to an amount of EUR 40,034,000.- (forty million thirty-four thousand euro) represented by 320,272 (three hundred and twenty thousand two hundred and seventy-two) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes;

b. to issue 234 (two hundred and thirty-four) new class A-3 shares (the New A-3 Shares); and

c. to accept the payment of a share premium of EUR 112.29 (one hundred and twelve euro and twenty-nine cents).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings IV, LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. and Lone Star Investments Holdings, Ltd. of their preferential subscription rights and (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. of all the New A-3 Shares and of the share premium.

The payment of the New A-3 Shares and of the share premium has been made for value on 6 August 2008 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 40,034,000.- (forty million thirty-four thousand euro) as of 6 August 2008.

*Third resolution*

In resolutions of 8 August 2008, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,294,125.- (one million two hundred and ninety-four thousand one hundred and twenty-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 40,034,000.- (forty million thirty-four thousand euro) represented by 320,272 (three hundred and twenty thousand two hundred and seventy-two) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 41,328,125.- (forty-one million three hundred and twenty-eight thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 330,625 (three hundred and thirty thousand six hundred and twenty-five) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes;

b. to issue 10,353 (ten thousand three hundred and fifty-three) new class GG-3 shares (the New GG-3 Shares); and

c. to accept the payment of a share premium of EUR 126.- (one hundred and twenty-six euro);

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings IV, LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. and Lone Star Investments Holdings, Ltd. of their preferential subscription rights and (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. of all the New GG-3 Shares and of the share premium.

The payment of the New GG-3 Shares and of the share premium is made for value on 6 August 2008 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the certificates evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 41,328,125.- (forty-one million three hundred and twenty-eight thousand one hundred and twenty-five euro) as of 8 August 2008.

#### *Fourth resolution*

In a resolution of 12 August 2008, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,155,000.- (one million one hundred and fifty-five thousand euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 41,328,125.- (forty-one million three hundred and twenty-eight thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 330,625 (three hundred and thirty thousand six hundred and twenty-five) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 42,483,125.- (forty-two million four hundred and eighty-three thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 339,865 (three hundred and thirty-nine thousand eight hundred and sixty-five) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes; and

b. to issue 9,240 (nine thousand two hundred and forty) new class HH-3 shares (the New HH-3 Shares).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings IV, LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. and Lone Star Investment Holdings, Ltd. of their preferential subscription rights and (ii) the subscription to and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. of all the New HH-3 Shares.

The payment of the New HH-3 Shares is made for value on 12 August 2008 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 42,483,125.- (forty-two million four hundred and eighty-three thousand one hundred and twenty-five euro) as of 12 August 2008.

#### *Fifth resolution*

In a resolution of 25 August 2008, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 88,500.- (eighty-eight thousand five hundred euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 42,483,125.- (forty-two million four hundred eighty-three thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 339,865 (three hundred thirty-nine thousand eight hundred sixty-five) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to an amount of EUR 42,571,625.- (forty-two million five hundred seventy-one thousand six hundred and twenty-five euro) represented by 340,573 (three hundred forty thousand five hundred seventy-three) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes; and

b. to issue 708 (seven hundred and eight) new class HH-3 shares (the New HH-3 Shares) with a par value of EUR 125.-.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that (i) LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Investment Holdings, Ltd. and Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. have waived their preferential subscription right and (ii) Lone Star Global Holdings, Ltd. has subscribed to and paid for the new HH-3 Shares.

The payment of the New HH-3 Shares is made for value on 26 August 2008 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 42,571,625.- (forty-two million five hundred seventy-one thousand six hundred and twenty-five euro) as of 25 August 2008.

#### *Sixth resolution*

In a resolution of 27 August 2008, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 152,875.- (one hundred and fifty-two thousand eight hundred and seventy-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 42,571,625.- (forty-two million five hundred seventy-one thousand six hundred and twenty-five euro) represented by 340,573 (three hundred forty thousand five hundred seventy-three) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to an amount of EUR 42,724,500.- (forty-two million seven hundred twenty-four thousand five hundred euro) represented by 341,796 (three hundred forty-one thousand seven hundred ninety-six) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes;

b. to issue 888 (eight hundred and eighty-eight) new class EE-2 shares (the New EE-2 Shares) with a par value of EUR 125.-, in relation to the investment known as the "Bridge" investment and to issue 335 (three hundred and thirty-five) new class M-2 shares (the New M-2 Shares) with a par value of EUR 125.- in relation to the investment known as the "Japan CFC" investment; and

c. to accept the payment of a share premium of EUR 13.70 (thirteen euro and seventy cent) in relation to the investment known as the "Bridge" investment and the payment of a share premium of EUR 44.12 (forty-four euro and twelve cent) in relation to the investment known as the "Japan CFC" investment.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that (i) LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Investment Holdings, Ltd. and Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. have waived their preferential subscription right and (ii) Lone Star Global Holdings, Ltd. has subscribed to and paid for the New EE-2 Shares and for the New M-2 Shares and the amount of the share premiums.

The payment of the New EE-2 Shares and of the New M-2 shares and of the share premiums is made for value on 25 August 2008 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amounts and the share premiums is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 42,724,500.- (forty-two million seven hundred twenty-four thousand five hundred euro) as of 27 August 2008.

#### *Seventh resolution*

In a resolution of 29 August 2008, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,000.- (four thousand euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 42,724,500.- (forty-two million seven hundred twenty-four thousand five hundred euro) represented by 341,796 (three hundred forty-one thousand seven hundred ninety-six) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to an amount of EUR 42,728,500.- (forty-two million seven hundred twenty-eight thousand five hundred euro) represented by 341,828 (three hundred forty-one thousand eight hundred twenty-eight) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes;

b. to issue 32 (thirty-two) new class A-4 shares (the New A-4 Shares) with a par value of EUR 125.-; and

c. to accept the payment of a share premium of EUR 102.09 (one hundred and two euro and nine cent).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that (i) LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Investment Holdings, Ltd. and Lone Star Global Holdings, Ltd. have waived their preferential subscription right and (ii) Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. has subscribed to and paid for the New A-4 Shares and the amount of the share premium.

The payment of the New A-4 Shares and of the share premium is made for value on 29 August 2008 by Lone Star Real Estate Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 42,728,500.- (forty-two million seven hundred twenty-eight thousand five hundred euro) as of 29 August 2008.

#### *Eighth resolution*

In a resolution of 2 September 2008, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 250.- (two hundred and fifty euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 42,728,500.- (forty-two million seven hundred twenty-eight thousand five hun-

dred euro) represented by 341,828 (three hundred forty-one thousand eight hundred twenty-eight) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, to an amount of EUR 42,728,750.- (forty-two million seven hundred twenty-eight thousand five hundred and fifty euro) represented by 341,830 (three hundred forty-one thousand eight hundred thirty) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes;

- b. to issue 2 (two) new class A-4 shares (the New A-4 Shares) with a par value of EUR 125.-; and
- c. to accept the payment of a share premium of EUR 83.34 (eighty-three euro and thirty-four cent).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that (i) LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Investment Holdings, Ltd. and Lone Star Global Holdings, Ltd. have waived their preferential subscription right and (ii) Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. has subscribed to and paid for the New A-4 Shares and the amount of the share premium.

The payment of the New A-4 Shares and of the share premium is made for value on 4 September 2008 by Lone Star Real Estate Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 42,728,750.- (forty-two million seven hundred twenty-eight thousand seven hundred and fifty euro) as of 2 September 2008.

#### *Ninth resolution*

In a resolution of 8 September 2008, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 42,728,750.- (forty-two million seven hundred twenty-eight thousand seven hundred and fifty euro) represented by 341,830 (three hundred forty-one thousand eight hundred thirty) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to an amount of EUR 42,741,250.- (forty-two million seven hundred and forty-one thousand two hundred and fifty euro) represented by 341,930 (three hundred forty-one thousand nine hundred thirty) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes; and

- b. to issue 100 (one hundred) new class HH-3 shares (the New HH-3 Shares) with a par value of EUR 125.-.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that (i) LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Investment Holdings, Ltd. and Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. have waived their preferential subscription right and (ii) Lone Star Global Holdings, Ltd. has subscribed to and paid for the New HH-3 Shares.

The payment of the New HH-3 Shares is made for value on 8 September 2008 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 42,741,250.- (forty-two million seven hundred and forty-one thousand five hundred and fifty euro) as of 8 September 2008.

#### *Tenth resolution*

In a resolution of 10 September 2008, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 434,125.- (four hundred and thirty-four thousand one hundred and twenty-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 42,741,250.- (forty-two million seven hundred and forty-one thousand two hundred and fifty euro) represented by 341,930 (three hundred forty-one thousand nine hundred thirty) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to an amount of EUR 43,175,375.- (forty-three million one hundred seventy-five thousand three hundred and seventy-five euro) represented by 345,403 (three hundred forty-five thousand four hundred and three) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes;

- b. to issue 3,473 (three thousand four hundred seventy-three) new class A-4 shares (the New A-4 Shares) with a par value of EUR 125.-; and

- c. to accept the payment of a share premium of EUR 57.26 (fifty-seven euro and twenty-six cent)

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that (i) LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Investment Holdings, Ltd. and Lone Star Global Holdings, Ltd. have waived their preferential subscription right and (ii) Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. has subscribed to and paid for the New A-4 Shares and the share premium.

The payment of the New A-4 Shares and the share premium is made for value on 10 September 2008 by Lone Star Real Estate Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 43,175,375.- (forty-three million one hundred seventy-five thousand three hundred and seventy-five euro) as of 10 September 2008.

#### *Eleventh resolution*

In a resolution of 12 September 2008, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 122,750.- (one hundred twenty-two thousand seven hundred and fifty euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 43,175,375.- (forty-three million one hundred seventy-five thousand three hundred and seventy-five euro) represented by 345,403 (three hundred forty-five thousand four hundred and three) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to an amount of EUR 43,298,125.- (forty-three million two hundred ninety-eight thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 346,385 (three hundred forty-six thousand three hundred and eighty-five) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes; and

b. to issue 982 (nine hundred eighty-two) new class A-2 shares (the New A-2 Shares) with a par value of EUR 125.-.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that (i) LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Investment Holdings, Ltd. and Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. have waived their preferential subscription right and (ii) Lone Star Global Holdings, Ltd. has subscribed to and paid for the New A-2 Shares.

The payment of the New A-2 Shares is made for value on 12 September 2008 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 43,298,125.- (forty-three million two hundred ninety-eight thousand one hundred and twenty-five euro) as of 12 September 2008.

#### *Twelfth resolution*

In a resolution of 17 September 2008, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 626,750.- (six hundred and twenty-six thousand seven hundred and fifty euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 43,298,125.- (forty-three million two hundred ninety-eight thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 346,385 (three hundred forty-six thousand three hundred and eighty-five) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to an amount of EUR 43,924,875.- (forty-three million nine hundred twenty-four thousand eight hundred and seventy-five euro) represented by 351,399 (three hundred fifty-one thousand three hundred and ninety-nine) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes;

b. to issue 5,014 (five thousand fourteen) new class A-4 shares (the New A-4 Shares) with a par value of EUR 125.-; and

c. to accept the payment of a share premium of EUR 98.89 (ninety-eight euro and eighty-nine cent).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that (i) LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Investment Holdings, Ltd. and Lone Star Global Holdings, Ltd. have waived their preferential subscription right and (ii) Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. has subscribed to and paid for the New A-4 Shares and the amount of the share premium.

The payment of the New A-4 Shares and of the share premium is made for value on 16 September 2008 by Lone Star Real Estate Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 43,924,875.- (forty-three million nine hundred twenty-four thousand eight hundred and seventy-five euro) as of 17 September 2008.

#### *Thirteenth resolution*

In a resolution of 18 September 2008, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 32,500.- (thirty-two thousand five hundred euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 43,924,875.- (forty-three million nine hundred twenty-four thousand eight hundred and seventy-five euro) represented by 351,399 (three hundred fifty-one thousand three hundred and ninety-nine) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to an amount of EUR 43,957,375.- (forty-three million nine hundred fifty-seven thousand three hundred and seventy-five euro) represented by 351,659 (three hundred fifty-one thousand six hundred and fifty-nine) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes;

- b. to issue 260 (two hundred sixty) new class A-4 shares (the New A-4 Shares) with a par value of EUR 125.-; and
- c. to accept the payment of a share premium of EUR 30.67 (thirty-euro and sixty-seven cents);

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that (i) LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Investment Holdings, Ltd. and Lone Star Global Holdings, Ltd. have waived their preferential subscription right and (ii) Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. has subscribed to and paid for the New A-4 Shares and the amount of the share premium.

The payment of the New A-4 Shares and of the share premium is made for value on 17 September 2008 by Lone Star Real Estate Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 43,957,375.- (forty-three million nine hundred fifty-seven thousand three hundred and seventy-five euro) as of 18 September 2008.

#### *Fourteenth resolution*

The Shareholders resolve to reallocate 24 (twenty-four) shares allocated by mistake to class A-4 to class D-4. Therefore, the Shareholders decide to create a new class of shares denominated class D-4 and to immediately allocate to class D-4 the 24 aforementioned shares.

#### *Fifteenth resolution*

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 43,957,375.- (forty-three million nine hundred fifty-seven thousand three hundred and seventy-five euro) represented by 351,659 (three hundred fifty-one thousand six hundred and fifty-nine) ordinary shares divided into 80 (eighty) classes with a nominal value of EUR 125.- by an amount of EUR 4,599,625.- (four million five hundred ninety-nine thousand six hundred and twenty-five euros) to an amount of EUR 39,357,750.- (thirty-nine million three hundred fifty-seven thousand seven hundred and fifty euros) represented by 314,862 (three hundred fourteen thousand eight hundred and sixty-two) shares by way of cancellation of 36,797 (thirty-six thousand seven hundred ninety-seven) class B-1 ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 125.- each, which are currently held by LSF Lux Holdings IV, Ltd. and (ii) to reimburse LSF Lux Holdings IV, Ltd. an amount of EUR 4,599,625.- (four million five hundred ninety-nine thousand six hundred and twenty-five euros).

#### *Sixteenth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 39,357,750.- (thirty-nine million three hundred fifty-seven thousand seven hundred and fifty euros) represented by 314,862 (three hundred fourteen thousand eight hundred and sixty-two) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided in classes as follows:

1. 6,227 class A shares;
2. 857 class B shares;
3. 80 class A-1 shares;
4. 6,000 class C-1 shares;
5. 8,287 class D-1 shares;
6. 974 class E-1 shares;
7. 11 class F-1 shares;
8. 1,606 class G-1 shares;
9. 2 class H-1 shares;
10. 111 class I-1 shares;
11. 943 class J-1 shares;
12. 3,182 class A-2 shares;
13. 1,264 class B-2 shares;
14. 5,444 class C-2 shares;
15. 3,218 class E-2 shares;
16. 91 class G-2 shares;
17. 29,912 class H-2 shares;
18. 3,422 class I-2 shares;
19. 3,417 class J-2 shares;
20. 1,086 class K-2 shares;
21. 692 class L-2 shares;

22. 15,417 class M-2 shares;
23. 2,048 class N-2 shares;
24. 1,989 class P-2 shares;
25. 1,074 class Q-2 shares;
26. 688 class R-2 shares;
27. 49 class S-2 shares;
28. 7 class T-2 shares;
29. 28,647 class U-2 shares;
30. 10,195 class V-2 shares;
31. 2,183 class W-2 shares;
32. 3,736 class X-2 shares;
33. 315 class Y-2 shares;
34. 66 class Z-2 shares;
35. 509 class AA-2 shares;
36. 52 class BB-2 shares;
37. 12 class CC-2 shares;
38. 56 class DD-2 shares;
39. 942 class EE-2 shares;
40. 12 class FF-2 shares;
41. 320 class A-3 shares;
42. 1,070 class B-3 shares;
43. 1,062 class C-3 shares;
44. 7,804 class D-3 shares;
45. 8,972 class E-3 shares;
46. 3,426 class F-3 shares;
47. 13,298 class H-3 shares;
48. 10,934 class I-3 shares;
49. 2,951 class J-3 shares;
50. 216 class K-3 shares;
51. 140 class L-3 shares;
52. 7,814 class M-3 shares;
53. 216 class N-3 shares;
54. 2,731 class O-3 shares;
55. 491 class P-3 shares;
56. 8,342 class Q-3 shares;
57. 100 class R-3 shares;
58. 125 class S-3 shares;
59. 5,255 class T-3 shares;
60. 14,222 class U-3 shares;
61. 3,247 class V-3 shares;
62. 502 class W-3 shares;
63. 9,119 class X-3 shares;
64. 440 class Y-3 shares
65. 314 class Z-3 shares;
66. 416 class AA-3 shares;
67. 6 class BB-3 shares;
68. 12,525 class CC-3 shares;
69. 221 class DD-3 shares;
70. 50 class EE-3 shares;
71. 13 class FF-3 shares;
72. 10,724 class GG-3 shares;
73. 23,239 class HH-3 shares;
74. 218 class II-3 shares;

75. 9,178 class A-4 shares;
76. 168 class B-4 shares;
77. 209 class A-5 shares;
78. 100 class B-5 shares.
79. 9,837 class C-4 shares.
80. 24 class D-4 shares."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 19 septembre 2008;

2. LSF Lux Holdings IV, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 37856 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 19 septembre 2008;

3. LSF Lux Holdings XII, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 39312 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 19 septembre 2008 ;

4. Lone Star Real Estate Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 41263 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 19 septembre 2008; et

5. Lone Star Investment Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 41262 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 19 septembre 2008,

ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurent annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Lone Star Capital Investments S. à r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Schwachtgen du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N° 311 du 22 mars 2003, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Schaeffer, en date du 1er août 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

#### *Ordre du jour:*

1. Constatation de l'augmentation de capital du 4 août 2008 décidée sous le capital autorisé
2. Constatation de l'augmentation de capital du 6 août 2008 décidée sous le capital autorisé;
3. Constatation de l'augmentation de capital du 8 août 2008 décidée sous le capital autorisé;

4. Constatation de l'augmentation de capital du 12 août 2008 décidée sous le capital autorisé;
5. Constatation de l'augmentation de capital du 25 août 2008 décidée sous le capital autorisé;
6. Constatation de l'augmentation de capital du 27 août 2008 décidée sous le capital autorisé;
7. Constatation de l'augmentation de capital du 29 août 2008 décidée sous le capital autorisé;
8. Constatation de l'augmentation de capital du 2 septembre 2008 décidée sous le capital autorisé;
9. Constatation de l'augmentation de capital du 8 septembre 2008 décidée sous le capital autorisé;
10. Constatation de l'augmentation de capital du 10 septembre 2008 décidée sous le capital autorisé;
11. Constatation de l'augmentation de capital du 12 septembre 2008 décidée sous le capital autorisé;
12. Constatation de l'augmentation de capital du 17 septembre 2008 décidée sous le capital autorisé;
13. Constatation de l'augmentation de capital du 18 septembre 2008 décidée sous le capital autorisé;
14. Réallocation de 24 parts sociales de la classe A-4 à la classe D-4;
15. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 43.957.375,- (quarante-trois millions neuf cent cinquante-sept mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 39.357.750,- (trente-neuf millions trois cent cinquante-sept mille sept cent cinquante) par le biais de l'annulation de 36.797 parts sociales de classe B-1 de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune; et
16. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 4 août 2008, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 1.229.625,- (un million deux cent vingt-neuf mille six cent vingt-cinq euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 38.775.125,- (trente-huit millions sept cent soixante-quinze mille cent vingt-cinq euros) représenté par 310.201 (trois cent dix mille deux cent une) parts sociales divisées en 79 (soixante-dix-neuf) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 40.004.750,- (quarante millions quatre mille sept cent cinquante euros) représenté par 320.038 (trois cent vingt mille trente-huit) parts sociales ordinaires divisées en 80 (quatre-vingts) classes;

b. de créer une nouvelle classe de parts sociales dénommée classe C-4 et d'émettre 9.837 (neuf mille huit cent trente-sept) nouvelles parts sociales de classe C-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe C-4), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune; et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 43,17 (quarante-trois euros et dix-sept cents).

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd., Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Global Holdings, Ltd. et Lone Star Investment Holdings, Ltd. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe C-4 et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe C-4 et de la prime d'émission a été effectué le 4 août 2008 par Lone Star Real Estate Holdings, la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 40.004.750,- (quarante millions quatre mille sept cent cinquante euros) au 4 août 2008.

#### *Deuxième résolution*

Dans une résolution du 6 août 2008, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 29.250,- (vint-neuf mille deux cent cinquante euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 40.004.750,- (quarante millions quatre mille sept cent cinquante euros) représenté par 320.038 (trois cent vingt mille trente-huit) parts sociales divisées en 80 (quatre-vingts) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 40.034.000,- (quarante millions trente-quatre mille euros) représenté par 320.272 (trois cent vingt mille deux cent soixante-douze) parts sociales ordinaires divisées en 80 (quatre-vingts) classes;

b. d'émettre 234 (deux cent trente quatre) nouvelles parts sociales de classe A-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-3), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq) euros chacune; et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 112,29 (cent douze euros et vingt-neuf cents).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Real Estate Holdings Ltd. et Lone

Star Investment Holdings, Ltd. à leurs droits de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe A-3 et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-3 et de la prime d'émission a été effectué le 6 août 2008 par Lone Star Global Holdings, Ltd., et la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte attestant le versement de la valeur de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et ladite copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 40.034.000,- (quarante millions trente-quatre mille euros) au 6 août 2008.

#### *Troisième résolution*

Dans une résolution du 8 août 2008, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 1.294.125,- (un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-cinq euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 40.034.000,- (quarante millions trente-quatre mille euros) représenté par 320.272 (trois cent vingt mille deux cent soixante-douze) parts sociales divisées en 80 (quatre-vingts) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 41.328.125,- (quarante et un million trois cent vingt-huit mille cent vingt-cinq euros) représenté par 330.625 (trois cent trente mille six cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires divisées en 80 (quatre-vingts) classes;

b. d'émettre 10.353 (dix mille trois cent cinquante-trois) nouvelles parts sociales de classe GG-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe GG-3), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq) euros chacune; et

c. de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 126,- (cent vingt-six euros).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. et Lone Star Investment Holdings, Ltd. à leurs droits de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe GG-3 et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe GG-3 et de la prime d'émission ont été effectués le 8 août 2008 par Lone Star Global Holdings, Ltd. et la preuve en a été donnée aux gérants.

Une copie des certificats attestant le versement de la valeur de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et ladite copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 41.328.125,- (quarante et un millions trois cent vingt-huit mille cent vingt-cinq euros) au 8 août 2008.

#### *Quatrième résolution*

Dans une résolution du 12 août 2008, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 1.115.000,- (un million cent quinze mille euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 41.328.125,- (quarante et un millions trois cent vingt-huit mille cent vingt-cinq euros) représenté par 330.625 (trois cent trente mille six cent vingt-cinq) parts sociales divisées en 80 (quatre-vingts) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 42.483.125,- (quarante-deux millions quatre cent quatre-vingt-trois mille cent vingt-cinq euros) représenté par 339.865 (trois cent trente-neuf mille huit cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires divisées en 80 (quatre-vingts) classes; et

b. d'émettre 9.240 (neuf mille deux cent quarante) nouvelles parts sociales de classe HH-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe HH-3) ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq) euros chacune.

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que (i) LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. et Lone Star Investment Holdings, Ltd. ont renoncé à leurs droits de souscription préférentiels et (ii) Lone Star Global Holdings, Ltd. a procédé à la souscription et au paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe HH-3.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe HH-3 a été effectué le 12 août 2008 par Lone Star Global Holdings, Ltd. et la preuve en a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte attestant le versement de la valeur de souscription est montrée au notaire instrumentant et ladite copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 42.483.125,- (quarante-deux millions quatre cent quatre-vingt-trois mille cent vingt-cinq euros) au 12 août 2008.

#### *Cinquième résolution*

Dans une résolution du 25 août 2008, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 88.500,- (quatre-vingt-huit mille cinq cents euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 42.483.125,- (quarante-deux millions quatre cent quatre-vingt-trois mille cent vingt-cinq euros) représenté par 339.865 (trois cent trente-neuf mille huit cent soixante-cinq) parts

sociales divisées en 80 (quatre-vingts) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 42.571.625,- (quarante-deux millions cinq cent soixante et onze mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 340.573 (trois cent quarante mille cinq cent soixante-treize) parts sociales ordinaires divisées en 80 (quatre-vingts) classes;

b. d'émettre 708 (sept cent huit) nouvelles parts sociales de classe HH-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe HH-3) ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq) euros chacune.

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Real Estate Holdings Ltd. et Lone Star Investment Holdings Ltd. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe HH-3.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe HH-3 a été effectué le 25 août 2008 par Lone Star Global Holdings, Ltd. et la preuve en a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement de la valeur de souscription est montrée au notaire instrumentant et ladite copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 42.571.625,- (quarante-deux millions cinq cent soixante et onze mille six cent vingt-cinq euros) au 25 août 2008.

#### *Sixième résolution*

Dans une résolution du 27 août 2008, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 152.875,- (cent cinquante-deux mille huit cent soixante-quinze euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 42.571.625,- (quarante-deux millions cinq cent soixante et onze mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 340.573 (trois cent quarante mille cinq cent soixante-treize) parts sociales divisées en 80 (quatre-vingts) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 42.724.500,- (quarante-deux millions sept cent vingt-quatre mille cinq cents euros) représenté par 341.796 (trois cent quarante et un mille sept cent quatre-vingt-seize) parts sociales ordinaires divisées en 80 (quatre-vingts) classes; et

b. d'émettre 888 (huit cent quatre-vingt-huit) nouvelles parts sociales de classe EE-2 (les Nouvelles Parts Sociales de classe EE-2) ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq) euros chacune, en relation avec l'investissement "Bridge" et d'émettre 335 (trois cent trente-cinq) nouvelles parts sociales de classe M-2 (les Nouvelles Parts Sociales de classe M-2) ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq) euros chacune, en relation avec l'investissement "Japan CFC".

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 13,70 (treize euros et soixante-dix cents) en relation avec l'investissement "Bridge" et le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 44,12 (quarante-quatre euros et douze cents) en relation avec l'investissement "Japan CFC".

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Real Estate Holdings Ltd. et Lone Star Investment Holdings Ltd. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe EE-2 et de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe M-2 et des primes d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe EE-2 et des Nouvelles Parts Sociales de classe M-2 et des primes d'émission a été effectué le 29 août 2008 par Lone Star Global Holdings, Ltd. et la preuve en a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et des primes d'émission est montrée au notaire instrumentant et ladite copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 42.724.500,- (quarante-deux millions sept cent vingt-quatre mille cinq cents euros) au 27 août 2008.

#### *Septième résolution*

Dans une résolution du 29 août 2008, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 4.000,- (quatre mille euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de 42.724.500 (quarante-deux millions sept cent vingt-huit mille cinq cents euros) représenté par 341.796 (trois cent quarante et un mille sept cent quatre-vingt-seize) parts sociales divisées en 80 (quatre-vingts) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 42.728.500,- (quarante-deux millions sept cent vingt-huit mille cinq cents euros) représenté par 341.828 (trois cent quarante et un mille huit cent vingt-huit) parts sociales ordinaires divisées en 80 (quatre-vingts) classes;

b. d'émettre 32 (trente-deux) nouvelles parts sociales de classe A-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4) ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq) euros chacune; et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 102,09 (cent deux euros et neuf cents).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Global Holdings, Ltd. et Lone Star Investment Holdings Ltd. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Real Estate Holdings Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 et de la prime d'émission a été effectué le 29 août 2008 par Lone Star Real Estate Holdings Ltd. et la preuve en a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et ladite copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 42.728.500,- (quarante-deux millions sept cent vingt-huit mille cinq cents euros) au 29 août 2008.

#### *Huitième résolution*

Dans une résolution du 2 septembre 2008, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 250 (deux cent cinquante euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 42.728.500,- (quarante-deux millions sept cent vingt-huit mille cinq cents euros) représenté par 341.828 (trois cent quarante et un mille huit cent vingt-huit) parts sociales divisées en 80 (quatre-vingts) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 42.728.750 (quarante-deux millions sept cent vingt-huit mille sept cent cinquante euros) représenté par 341.830 (trois cent quarante et un mille huit cent trente) parts sociales ordinaires divisées en 80 (quatre-vingts) classes;

b. d'émettre 2 (deux) nouvelles parts sociales de classe A-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4) ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq) euros chacune; et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 83,34 (quatre-vingt-trois euros et trente-quatre cents).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Global Holdings, Ltd. et Lone Star Investment Holdings Ltd. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Real Estate Holdings Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 et de la prime d'émission a été effectué le 2 septembre 2008 par Lone Star Real Estate Holdings Ltd. et la preuve en a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et ladite copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 42.728.750,- (quarante-deux millions sept cent vingt-huit mille sept cent cinquante euros) au 2 septembre 2008.

#### *Neuvième résolution*

Dans une résolution du 8 septembre 2008, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 42.728.750,- (quarante-deux millions sept cent vingt-huit mille sept cent cinquante euros) représenté par 341.830 (trois cent quarante et un mille huit cent trente) parts sociales divisées en 80 (quatre-vingts) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 42.741.250,- (quarante-deux millions sept cent quarante et un mille deux cent cinquante euros) représenté par 341.930 (trois cent quarante et un mille neuf cent trente) parts sociales ordinaires divisées en 80 (quatre-vingts) classes; et

b. d'émettre 100 (cents) nouvelles parts sociales de classe HH-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe HH-3) ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq) euros chacune.

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Real Estate Holdings Ltd. et Lone Star Investment Holdings Ltd. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe HH-3.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe HH-3 a été effectué le 8 septembre 2008 par Lone Star Global Holdings, Ltd. et la preuve en a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription est soumise au notaire instrumentant et ladite copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 42.741.250,- (quarante-deux millions sept cent quarante et un mille deux cent cinquante euros) au 8 septembre 2008.

#### *Dixième résolution*

Dans une résolution du 10 septembre 2008, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 434.125,- (quatre cent trente-quatre mille cent vingt-cinq euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 42.741.250,- (quarante-deux millions sept cent quarante et un mille deux cent cinquante euros) représenté par 341.930 (trois cent quarante et un mille neuf cent trente) parts sociales divisées en 80 (quatre-vingts) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 43.175.375,- (quarante-trois millions cent soixante-quinze mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 345.403 (trois cent quarante-cinq mille quatre cent trois) parts sociales ordinaires divisées en 80 (quatre-vingts) classes;

b. d'émettre 3.473 (trois mille quatre cent soixante-treize) nouvelles parts sociales de classe A-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4) ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq) euros chacune; et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 57,26 (cinquante-sept euros et vingt-six cents).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Global Holdings, Ltd. et Lone Star Investment Holdings Ltd. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Real Estate Holdings Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 et de la prime d'émission a été effectué le 10 septembre 2008 par Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. et la preuve en a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement de la valeur de souscription et de la prime d'émission est soumise au notaire instrumentant et ladite copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 43.175.375,- (quarante-trois millions cent soixante-quinze mille trois cent soixante-quinze euros) au 10 septembre 2008.

#### *Onzième résolution*

Dans une résolution du 12 septembre 2008, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 122.750,- (cent vingt-deux mille sept cent cinquante euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 43.175.375,- (quarante-trois millions cent soixante-quinze mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 345.403 (trois cent quarante-cinq mille quatre cent trois) parts sociales divisées en 80 (quatre-vingts) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 43.298.125,- (quarante-trois millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cent vingt-cinq euros) représenté par 346.385 (trois cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ordinaires divisées en 80 (quatre-vingts) classes; et

b. d'émettre 982 (neuf cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts sociales de classe A-2 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-2) ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq) euros chacune.

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Real Estate Holdings Ltd. et Lone Star Investment Holdings Ltd. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe A-2.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-2 a été effectué le 12 septembre 2008 par Lone Star Global Holdings, Ltd. et la preuve en a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement de la valeur de souscription est soumise au notaire instrumentant et ladite copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 43.298.125,- (quarante-trois millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cent vingt-cinq euros) au 12 septembre 2008.

#### *Douzième résolution*

Dans une résolution du 17 septembre 2008, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 626.750,- (six cent vingt-six mille sept cent cinquante euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 43.298.125,- (quarante-trois millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cent vingt-cinq euros) représenté par 346.385 (trois cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales divisées en 80 (quatre-vingts) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 43.924.875,- (quarante-trois millions neuf cent vingt-quatre huit mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 351.399 (trois cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires divisées en 80 (quatre-vingts) classes;

b. d'émettre 5.014 (cinq mille quatorze) nouvelles parts sociales de classe A-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4) ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq) euros chacune; et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 98,89 (quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-neuf cents).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Global Holdings, Ltd. et Lone Star

Investment Holdings Ltd. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Real Estate Holdings Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 et de la prime d'émission a été effectué le 17 septembre 2008 par Lone Star Real Estate Holdings, Ltd. et la preuve en a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement de la valeur de souscription et de la prime d'émission est soumise au notaire instrumentant et ladite copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 43.924.875,- (quarante-trois millions neuf cent vingt-quatre mille huit cent soixante-quinze euros) au 17 septembre 2008.

#### *Treizième résolution*

Dans une résolution du 18 septembre 2008, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cents euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 43.924.875,- (quarante-trois millions neuf cent vingt-quatre mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 351.399 (trois cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales divisées en 80 (quatre-vingts) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 43.957.375,- (quarante-trois millions neuf cent cinquante-sept mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 351.659 (trois cent cinquante et un mille six cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires divisées en 80 (quatre-vingts) classes;

b. d'émettre 260 (deux cent soixante) nouvelles parts sociales de classe A-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4) ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq) euros chacune; et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 30,67 (trente euros et soixante-sept cents).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings IV, Ltd., LSF Lux Holdings XII, Ltd., Lone Star Global Holdings, Ltd. et Lone Star Investment Holdings Ltd. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Real Estate Holdings Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 et de la prime d'émission a été effectué le 18 septembre 2008 par Lone Star Real Estate Holdings Ltd. et la preuve en a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et ladite copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 43.957.375,- (quarante-trois millions neuf cent cinquante-sept mille trois cent soixante-quinze euros) au 18 septembre 2008.

#### *Quatorzième résolution*

Les Associés décident de réallouer 24 (vingt-quatre) parts sociales allouées par erreur à la classe A-4. Pour ce faire, les Associés décident de créer une nouvelle classe de parts sociales dénommées classe D-4 et d'allouer ces 24 parts sociales à la classe D-4 nouvellement créée.

#### *Quinzième résolution*

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 4.599.625,- (quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent vingt-cinq euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 43.957.375,- (quarante-trois millions neuf cent cinquante-sept mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 351.659 (trois cent cinquante et un mille six cent cinquante-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune à un montant de EUR 39.357.750,- (trente-neuf millions trois cent cinquante-sept mille sept cent cinquante euros) représenté par 314.862 (trois cent quatorze mille huit cent soixante-deux) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune par l'annulation de 36.797 (trente-six mille sept cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales de classe B-1 de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune, actuellement détenues par LSF Lux Holdings IV, Ltd. et (ii) de rembourser à LSF Lux Holdings IV, Ltd. un montant de EUR 4.599.625,- (quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent vingt-cinq euros).

#### *Seizième résolution*

A la suite des précédentes résolutions, les Associés de la Société décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 39.357.750,- (trente-neuf millions trois cent cinquante-sept mille sept cent cinquante euros) représenté par 314.862 (trois cent quatorze mille huit cent soixante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 6.227 parts sociales de classe A;
2. 857 parts sociales de classe B;
3. 80 parts sociales de classe A-1;

4. 6.000 parts sociales de classe C-1;
5. 8.287 parts sociales de classe D-1;
6. 974 parts sociales de classe E-1;
7. 11 parts sociales de classe F-1;
8. 1.606 parts sociales de classe G-1;
9. 2 parts sociales de classe H-1;
10. 111 parts sociales de classe I-1 ;
11. 943 parts sociales de classe J-1
12. 3.182 parts sociales de classe A-2;
13. 1.264 parts sociales de classe B-2;
14. 5.444 parts sociales de classe C-2;
15. 3.218 parts sociales de classe E-2;
16. 91 parts sociales de classe G-2 ;
17. 29.912 parts sociales de classe H-2;
18. 3.422 parts sociales de classe I-2;
19. 3.417 parts sociales de classe J-2;
20. 1.086 parts sociales de classe K-2;
21. 692 parts sociales de classe L-2;
22. 15.417 parts sociales de classe M-2;
23. 2.048 parts sociales de classe N-2;
24. 1.989 parts sociales de classe P-2;
25. 1.074 parts sociales de classe Q-2;
26. 688 parts sociales de classe R-2;
27. 49 parts sociales de classe S-2;
28. 7 parts sociales de classe T-2;
29. 28.647 parts sociales de classe U-2;
30. 10.195 parts sociales de classe V-2;
31. 2.183 parts sociales de classe W-2;
32. 3.736 parts sociales de classe X-2;
33. 315 parts sociales de classe Y-2;
34. 66 parts sociales de classe Z-2;
35. 509 parts sociales de classe AA-2;
36. 52 parts sociales de classe BB-2;
37. 12 parts sociales de classe CC-2;
38. 56 parts sociales de classe DD-2;
39. 942 parts sociales de classe EE-2;
40. 12 parts sociales de classe FF-2;
41. 320 parts sociales de classe A-3;
42. 1.070 parts sociales de classe B-3;
43. 1.062 parts sociales de classe C-3;
44. 7.804 parts sociales de classe D-3;
45. 8.972 parts sociales de classe E-3;
46. 3.426 parts sociales de classe F-3;
47. 13.298 parts sociales de classe H-3;
48. 10.934 parts sociales de classe I-3;
49. 2.951 parts sociales de classe J-3;
50. 216 parts sociales de classe K-3;
51. 140 parts sociales de classe L-3;
52. 7.814 parts sociales de classe M-3;
53. 216 parts sociales de classe N-3 ;
54. 2.731 parts sociales de classe O-3;
55. 491 parts sociales de classe P-3;
56. 8.342 parts sociales de classe Q-3;

57. 100 parts sociales de classe R-3;
58. 125 parts sociales de classe S-3;
59. 5.255 parts sociales de classe T-3;
60. 14.222 parts sociales de classe U-3;
61. 3.247 parts sociales de classe V-3;
62. 502 parts sociales de classe W-3;
63. 9.119 parts sociales de classe X-3;
64. 440 parts sociales de classe Y-3;
65. 314 parts sociales de classe Z-3;
66. 416 parts sociales de classe AA-3;
67. 6 parts sociales de classe BB-3;
68. 12.525 parts sociales de classe CC-3;
69. 221 parts sociales de classe DD-3;
70. 50 parts sociales de classe EE-3;
71. 13 parts sociales de classe FF-3;
72. 10.724 parts sociales de classe GG-3;
73. 23.239 parts sociales de classe HH-3;
74. 218 parts sociales de classe II-3;
75. 9.178 parts sociales de classe A-4;
76. 168 parts sociales de classe B-4;
77. 209 parts sociales de classe A-5;
78. 100 parts sociales de classe B-5;
79. 9.837 parts sociales de classe C-4; et
80. 24 parts sociales de classe D-4. "

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2008. LAC/2008/39137. Reçu vingt-cinq mille sept cent quatorze euros cinquante-neuf cents. Eur 0,50% = 25.714,59

*Le Receveur ff. (signé):* Franck Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008139743/5770/935.

(080164124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

**Am Pesch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 135.462.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2008.

Référence de publication: 2008140389/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00166. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080164847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Gefco Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 64.277.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2008.

Référence de publication: 2008140392/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02527. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Alika Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.847.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008140413/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01235. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Macquarie Storage Luxco A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 683.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.380.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008140425/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01258. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Firwind Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 48.245.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juin 2008*

- la démission de que la société Inter Portfolio, IBC n ° 347700 domiciliée Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands est acceptée

- Monsieur Celso Gomes Domingues, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg et demeurant au 219, rue Albert Unden, L-2652, Luxembourg est nommé en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011

Certifié sincère et conforme  
Pour *FIRWIND FINANCE S.A.*  
Companies & Trusts Promotion S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008140556/696/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02143. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

## **TRUST PARTNERS (Luxembourg) SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 142.725.

### — STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

#### A COMPARU:

La société anonyme de droit suisse "Trust Partners S.A.", ayant son siège social à CH-1208 Genève, 16, rue Le Corbusier, inscrite au registre de commerce de Genève (Suisse) sous le numéro CH-660-1897006-3,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Philippe VANDERHOVEN, juriste, demeurant professionnellement à Clemency,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 octobre 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit.

#### **Dénomination - siège - durée - objet - capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TRUST PARTNERS (Luxembourg) SA".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Clemency.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le conseil économique, le conseil en ingénierie patrimoniale, l'analyse et l'optimisation économique ainsi que tous travaux administratifs.

La société peut prêter tous services d'agent ou de mandataire commercial et industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle n'agisse que comme délégué ou intermédiaire.

La société peut, pour l'exécution de son objet, exécuter tous travaux d'analyse, d'évaluation, toutes expertises économiques, tous mandats d'organisation technique, administrative et économique, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession de conseil économique, de conseil en organisation ou de fiduciaire comptable et fiscale.

La société peut aussi prêter tous services de bureau généralement quelconques pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales ainsi que la sous-location et la mise à disposition à ces tiers de locaux et d'installations de bureau, à l'exception toutefois de la consultation et des travaux d'expert-comptable.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par

vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société peut exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

### Administration - surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de chaque administrateur.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Clemency, tel qu'indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

#### **Année sociale - répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

#### **Dissolution - liquidation**

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription*

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par la société anonyme "Trust Partners S.A.", préqualifiée.

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600.-).

*Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

Monsieur Philippe VANDERHOVEN, juriste, né à Rocourt (Belgique), le 2 juillet 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "SV SERVICES S. à r.l.", ayant son siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.158.

3) Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

4) Le siège de la société est fixé à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VANDERHOVEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 24 octobre 2008, Relation: CAP/2008/3299. — Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000.- à 0,5% = 155.- €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 novembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008140629/236/176.

(080165640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

**Shelles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 142.728.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le trente octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

Monsieur Didier GEORGEL, dirigeant de sociétés, demeurant à F-54550 Maizières (France), 6, rue du Ruisseau, ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 octobre 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

**Dénomination - siège - durée - objet - capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SHELLES S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que toutes prestations de conseil, de management et d'assistance administrative aux dites participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

#### **Administration - surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés

expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Dudelange, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

#### **Année sociale - répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

#### **Dissolution - liquidation**

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2009.

*Souscription - libération*

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Didier GEORGEL, préqualifié.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600.-).

*Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

Monsieur Didier GEORGEL, dirigeant de sociétés, né à Longwy (France), le 21 octobre 1965, demeurant à F-54550 Maizières (France), 6, rue du Ruisseau.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Guillaume BERNARD, expert-comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

3) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

4) Le siège de la société est fixé à L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 3 novembre 2008. Relation: CAP/2008/3344. - Reçu cent cinquante-cinq euros, 31.000.-à 0,5% = 155.-€.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 novembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008140632/236/170.

(080165680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

**Merlyn Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.461.

Suite à la résolution prise par le Gérant unique le 27 octobre 2008, les modifications suivantes sont à enregistrer:

- Le siège social de la société sera transféré de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- Le siège social du gérant unique, ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., sera transféré de 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- Le siège social de l'actionnaire Kulczyk Investment House S.A. sera transféré de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008140614/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00820. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Bausch & Lomb Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.591.

Suite à la résolution circulaire prise par de le Conseil de Gérance en date du 27 octobre 2008, les modifications suivantes sont à enregistrer:

- Le siège social de la société sera transféré de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle du gérant A suivant, Richard Brekelmans, sera transféré de 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2008140615/751/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00824. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Le Spécialiste du Cuir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 10, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 120.535.

L'an deux mille huit, le quatre novembre,

L'associée unique de la société LE SPECIALISTE DU CUIR SARL a tenu une assemblée générale extraordinaire

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social

*Première résolution*

Madame Ana SOARES, associée unique de la société LE SPECIALISTE DU CUIR SARL décide du transfert du siège social de sa société à l'adresse suivante: 10, rue du 10 septembre, L-4320 ESCH/ALZETTE

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16 heures.

Fait à ESCH/ALZETTE, le 04 novembre 2008.

Mme Ana SOARES.

Référence de publication: 2008140590/9541/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02814. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Askana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.577.

EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 23 octobre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse professionnelle de Richard BREKELMANS, gérant de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse professionnelle de Johan DEJANS, gérant de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse professionnelle de Isabelle ROSSENEU, gérant de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Richard Brekelmans

Gérant

Référence de publication: 2008140604/751/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00774. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Danubian Properties Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.672.

Résultant du Conseil de Gérance en date du 23 octobre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse de ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., gérant de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008140605/751/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00777. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Senselia Financière SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 142.708.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg soussigné.

A comparu:

La société CORDIAL OI Ltd, société de droit mauricien, dont le siège social est 3, Alexander House, 35 Cybercity, Ebene, Mauritius, inscrite au registre de commerce de Port-Louis, Mauritius sous le n ° 067708 représentée par Monsieur Raymond GOEBEL en vertu d'une procuration lui délivrée.

La prédite procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que le fondateur déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination, durée, siège social, objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "SENSELIA FINANCIERE SA".

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du

conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** Le but de la société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

#### Capital social, actions

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à € 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 500 (cinq cents) actions de € 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital autorisé est fixé à € 200.000,- (deux cent mille euros) qui sera représenté par 2.000 (deux mille) actions de € 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, à partir du 21 juillet 2008, date de constitution, et jusqu'au 21 juillet 2013 compris, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La Société peut procéder à l'acquisition de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

#### Administration, surveillance

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de un ou plusieurs membres, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La Société est engagée par la signature collective de deux administrateurs, ou par celle de toute personne à ce déléguée par le conseil ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

### Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 12.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

### Année sociale, répartition des bénéfices

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en conformité avec les dispositions légales et conditions reprises à l'article 72-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### Dissolution, liquidation

**Art. 15.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 16.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée annuelle se tiendra le 15 mai 2009.

#### Souscription - libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- CORDIAL OI Ltd, cinq cents actions . . . . .	500
Total: cinq cents actions . . . . .	500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de cinquante mille euros (€ 50.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.900,-.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

132991

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution*

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Raymond GOEBEL, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
- 2.- Monsieur Michel CORVALAN, administrateur, demeurant à Montpellier, France.
- 3.- Madame Johana BODART, employée privée, demeurant professionnellement à L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

*Troisième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

La société CASSINI FINANCE Ltd, ayant son siège à Tortola, Iles Vierges Britanniques.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la Société est fixée à L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 7 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013, Monsieur Raymond GOEBEL prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

*Sixième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 7 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier Président du Conseil d'Administration Monsieur Raymond GOEBEL, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.  
Signé: R. GOEBEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31313. - Reçu deux cent cinquante euros (250 €).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008140646/242/173.

(080165236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

**Regus No. 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.709.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty fourth day of the month of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Regus Plc (société anonyme) a company incorporated under the laws of Jersey on 8 August 2008, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands and being registered with the Jersey Companies Registry under number 101523 and having its central administration (head office) at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 141.159, represented by M<sup>e</sup> Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, pursuant to a proxy dated 23rd October 2008, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Regus No.1 ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Regus No. 1" (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations and investments, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, debentures, notes and like securities.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the director or as the case may be the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the director, or as the case may be the board of directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the director or as the case may be the board of directors.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at ten thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 10,500) divided into one million fifty thousand (1,050,000) shares each with a nominal value of one pence (GBP 0.01). The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management, binding signature.** The Company is managed by one or several directors (each a "Director") who may be but need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Directors are appointed for an undetermined period. The Directors may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Director, the Directors constitute a board of directors (the "Board" or the "Board of Directors"). Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Directors may be represented at meetings of the Board by another Director without limitation as to the number of proxies which a Director may accept and vote.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to the Directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Director in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

The general meeting of shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Directors and class B Directors. Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the Board of Directors are validly taken by the approval of the majority of the Directors of the Company provided at all times there is a quorum of the majority of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (including by way of representation).

The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by any one Director. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one of the Directors, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Board of Directors may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Directors' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Director.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Director, and in the case of a Board of Directors by the joint signature of any two of the Directors, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Director and one class B Director. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole Director (if there is only one) or as the case may be the Board of Directors or any two of the Directors or, in the event of classes of Directors, by one class A and one class B Director acting together.

**Art. 8. Liability Directors, Indemnification.** The Director(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any Director or officer:

Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the third Tuesday in May at 11:30 a.m. in Luxembourg each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2008.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Director or as the case may be, the Board.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Director, or as the case may be the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares on behalf of the subscriber as set out below:

Subscriber, Subscribed capital, Number of shares

Regus Plc (société anonyme), GBP 10,500, 1,050,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of ten thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 10,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

*Expenses, valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

*Decisions of sole shareholder*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
2. The following persons are appointed Directors of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
  - Mr. Ulrich Ogiermann, born on 26 January 1959 at Hanau, Germany, with address at 67, Cité Willewee, L-8064 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Mr. Guillermo Rotman, born on 21 March 1952 at Buenos Aires, Argentina, with address at 6588 Serena Lane, Boca Raton, FL 33433, United States of America; and
  - Mr. Mark Leslie James Dixon, born on 2 November 1959, at Hornchurch, United Kingdom, with address at Le 21, 21, avenue Princesse Grace, MC98000, Monaco.
3. KPMG Audit Sàrl (RCS: B103590) of 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg is appointed as the independent auditor of the Company to hold office until the approval of the accounts for the financial year end 31st December 2008.

*Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2008.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Follows the French translation:**

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Regus Plc (société anonyme), une société constituée sous les lois de Jersey en date du 8 août 2008, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Iles de la Manche, et inscrite auprès du Jersey Companies Registry sous le numéro 101523 et ayant son administration centrale (principal établissement) au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.159, représentée par M<sup>e</sup> Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 octobre 2008, laquelle procuration devant être enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Regus No.1 qui est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toute personne qui deviendra par la suite associé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Regus No.1" (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations et des investissements, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de certificats de créance, de notes et de valeurs mobilières similaires.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix mille cinq cents livres sterling (GBP 10.500) divisé en un million cinquante mille (1.050.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un pence (GBP 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses parts sociales sur décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert des parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société, signatures engageantes.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants (chacun un "Gérant"), associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale des Associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance"). Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérance par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite concernant chaque réunion du Conseil de Gérance doit être donnée aux Gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés dans cette convocation. Il peut être passé outre cette convocation en cas d'approbation de chacun des Gérants donné soit par écrit, par câble, par télégramme, telex, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance si le lieu et l'endroit ont été déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le Conseil de Gérance.

L'Assemblée Générale des Associés peut décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, étant les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment transcrite dans le procès-verbal de la réunion concernée et les Gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement par approbation à la majorité des Gérants de la Société à condition toutefois qu'à tout moment il y ait un quorum de la majorité des Gérants. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B) chaque résolution du Conseil de Gérance ne sera valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, comprenant au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Le procès verbal de toute réunion du conseil de gérance sera signé par un gérant. Des copies et extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou ailleurs seront signés par l'un des Gérants, ou tel que décidé à la réunion concernée ou réunion subséquente.

Le Conseil de Gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication

similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque Gérant.

La Société sera engagée par une seule signature au cas où il y a un seul Gérant, et au cas où il y a un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux des Gérants, étant entendu que si l'Assemblée Générale des Associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. En tous cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant (s'il n'y en a qu'un) ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance ou par deux des Gérants ou, s'il y a des classes différentes de Gérants, par un Gérant de classe A et par un Gérant de classe B agissant de concert.

**Art. 8. Responsabilité des Gérants, Indemnisation.** Le ou les Gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, criminelles ou autrement, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou fondé de pouvoir:

- En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;
- pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- dans le cas d'un compromis, à moins que le compromis en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

Le droit à indemnisation prévu par le présent acte, sera séparable et n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les Gérants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droit de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par un avis de convocation adressé par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième

fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle devra se tenir tous les ans à Luxembourg le troisième mardi du mois de mai à 11.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année le Gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en Assemblée Générale des Associés. L'Assemblée Générale des Associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription - Paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales pour le compte du souscripteur comme suit:

Souscripteur, Capital souscrit, Nombre de parts sociales

Regus Plc (société anonyme), GBP 10.500, 1.050.000

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de dix mille cinq cents livres sterling (GBP 10.500) est disponible pour la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cinq cents Euro.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- M. Ulrich Ogiermann, né le 26 janvier 1959 à Hanau, Allemagne, demeurant au 67, Cité Willewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Guillermo Rotman, né le 21 mars 1952 à Buenos Aires, Argentine, demeurant au 6588 Serena Lane, Boca Raton, FL 33433, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Mark Leslie James Dixon, né le 2 novembre 1959 à Hornchurch, Royaume Uni, demeurant à Le 21, 21, avenue Princesse Grace, MC98000, Monaco.

3. KPMG Audit S.à r.l. (RCS: B103590) du 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommée réviser d'entreprises de la Société pour une durée se terminant à l'approbation des comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: A. HERMELINSKI-AYACHE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2008, Relation: LAC/2008/43788. — Reçu à 0,5%: soixante cinq euros treize cents (65,13,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008140619/211/424.

(080165268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

**Regus Middle East, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.717.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty fourth day of the month of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Regus Plc (société anonyme) a company incorporated under the laws of Jersey on 8 August 2008, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands and being registered with the Jersey Companies Registry under number 101523 and having its central administration (head office) at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 141.159, represented by M<sup>e</sup> Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, pursuant to a proxy dated 23rd October 2008 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Regus Middle East ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Regus Middle East" (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations and investments, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, debentures, notes and like securities.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the director or as the case may be the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the director, or as the case may be the board of directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the director or as the case may be the board of directors.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand four hundred Euros (€ 12,400) divided into twelve thousand four hundred (12,400) shares each with a nominal value of one Euro (€ 1). The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management, binding signature.** The Company is managed by one or several directors (each a "Director") who may be but need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Directors are appointed for an undetermined period. The Directors may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Director, the Directors constitute a board of directors (the "Board" or the "Board of Directors"). Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Directors may be represented at meetings of the Board by another Director without limitation as to the number of proxies which a Director may accept and vote.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to the Directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Director in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

The general meeting of shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Directors and class B Directors. Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the Board of Directors are validly taken by the approval of the majority of the Directors of the Company provided at all times there is a quorum of the majority of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (including by way of representation).

The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by any one Director. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one of the Directors, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Board of Directors may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Directors' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Director.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Director, and in the case of a Board of Directors by the joint signature of any two of the Directors, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Director and one class B Director. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole Director (if there is only one) or as the case may be the Board of Directors or any two of the Directors or, in the event of classes of Directors, by one class A and one class B Director acting together.

**Art. 8. Liability Directors, Indemnification.** The Director(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any Director or officer:

Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the third Tuesday in May at 11:45 a.m. in Luxembourg each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2008.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Director or as the case may be, the Board.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Director, or as the case may be the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares on behalf of the subscriber as set out below:

Subscriber, Subscribed capital, Number of shares

Regus Plc (société anonyme), € 12,400, 12,400

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand four hundred Euros (€ 12,400) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

#### *Decisions of sole shareholder*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at  
26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
2. The following person is appointed Director of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Mr. Paulo Henrique Dias, French national, born on 5 February 1969 in Belo Horizonte, Brazil, with French passport n ° 07AL69367 issued by the Préfecture des Yvelines, France, on 5 April 2007 and expiring on 4 April 2017 and residing at 54, rue Albert Joly, 78000 Versailles, France.

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2008.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Follows the French translation:****Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le vingt-quatre octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Regus Plc (société anonyme), une société constituée sous les lois de Jersey en date du 8 août 2008, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Iles de la Manche, et inscrite auprès du Jersey Companies Registry sous le numéro 101523 et ayant son administration centrale (principal établissement) au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.159, représentée par M<sup>e</sup> Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 octobre 2008, laquelle procuration devant être enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Regus Middle East qui est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toute personne qui deviendra par la suite associé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Regus Middle East" (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations et des investissements, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de certificats de créance, de notes et des valeurs mobilières similaires.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400) divisé en douze mille quatre cents (12.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses parts sociales sur décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert des parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société, signatures engageantes.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants (chacun un "Gérant"), associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale des Associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance"). Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérance par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite concernant chaque réunion du Conseil de Gérance doit être donnée aux Gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés dans cette convocation. Il peut être passé outre cette convocation en cas d'approbation de chacun des Gérants donné soit par écrit, par câble, par télégramme, telex, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance si le lieu et l'endroit ont été déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le Conseil de Gérance.

L'Assemblée Générale des Associés peut décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, étant les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment transcrite dans le procès-verbal de la réunion concernée et les Gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement par approbation à la majorité des Gérants de la Société à condition toutefois qu'à tout moment il y ait un quorum de la majorité des Gérants. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B) chaque résolution du Conseil de Gérance ne sera valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, comprenant au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Le procès verbal de toute réunion du conseil de gérance sera signé par un gérant. Des copies et extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou ailleurs seront signés par l'un des Gérants, ou tel que décidé à la réunion concernée ou une réunion subséquente.

Le Conseil de Gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque Gérant.

La Société sera engagée par une seule signature au cas où il y a un seul Gérant, et au cas où il y a un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux des Gérants, étant entendu que si l'Assemblée Générale des Associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. En tous cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant (s'il n'y en a qu'un) ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance ou par deux des Gérants ou, s'il y a des classes différentes de Gérants, par un Gérant de classe A et par un Gérant de classe B agissant de concert.

**Art. 8. Responsabilité des Gérants, Indemnisation.** Le ou les Gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, criminelles ou autrement, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou fondé de pouvoir:

En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction; pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

dans le cas d'un compromis, à moins que le compromis en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, sera séparable et n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les Gérants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droit de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par un avis de convocation adressé par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle devra se tenir tous les ans à Luxembourg le troisième mardi du mois de mai à 11.45 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année le Gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en Assemblée Générale des Associés. L'Assemblée Générale des Associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription - Paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales pour le compte du souscripteur comme suit:

Souscripteur, Capital souscrit, Nombre de parts sociales

Regus Plc (société anonyme), € 12.400, 12.400

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille quatre cents euros (€ 12.400) est disponible pour la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cinq cents Euro.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée Gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

M. Paulo Henrique Dias, français, né le 5 février 1969 à Belo Horizonte, Brésil, avec un passeport français N ° 07AL69367 dans par la Préfecture des Yvelines, France, le 5 avril 2007 et expirant le 4 avril 2017 et résidant au 54, rue Albert Joly, 78000 Versailles, France.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: A. HERMELINSKI-AYACHE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2008. Relation: LAC/2008/43789. - Reçu à 0,5 %: soixante deux euros (62,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 NOVEMBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008140627/211/413.

(080165447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

#### **European Explorers Consolidated B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.290.

Suite à la résolution prise par le gérant unique en date du 27 octobre 2008, les modifications suivantes sont à enregistrer:

- Le siège social de la société sera transféré de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle des gérants,

RCS Management (Luxembourg) S.à r.l. en tant que gérant B et

Richard Brekelmans et Johan Dejans en tant que gérants A,

sera transféré de 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

RCS Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008140611/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00804. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**KIH Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.856.

Suite aux résolutions circulaires prises par le Conseil de Gérance tenu le 27 octobre 2008, les modifications suivantes sont à enregistrer:

- Le siège social de la société sera transféré de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ceci à partir du 3 novembre 2008,

- L'adresse professionnelle des gérants B suivants, Richard Brekelmans, Johan Dejans, Michael Verhulst, paul Lamberts, sera transférée de 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- Le siège social de l'actionnaire Kulczyk Investment House S.A. sera transféré de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2008140612/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00810. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**S.A.C. PEI Asia Investments Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.867.

Suite aux résolutions circulaires prises par le Conseil de Gérance tenu le 27 octobre 2008, les modifications suivantes sont à enregistrer:

- Le siège social de la société sera transféré de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle des gérants B suivants, Richard Brekelmans, Johan Dejans, Paul Lamberts, sera transférée de 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2008140609/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00788. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**RivCore Amstel 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.179.

Suite aux résolutions circulaires prises par le Conseil de Gérance tenu le 27 octobre 2008, les modifications suivantes sont à enregistrer:

- Le siège social de la société sera transféré de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle des gérants B suivants, Richard Brekelmans, Johan Dejans, sera transférée de 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2008140607/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00785. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Contaq Latvian Advisers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.561.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 18 août 2008*

Conformément aux résolutions prises par le Conseil de Gérance, en date du 18 août 2008, il a été décidé:

- De transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Contaq Latvian Advisers S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008140585/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00869. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Roslyn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.697.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008140394/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01253. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Ines Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.074.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008140397/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01245. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---